

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, greffier-trésorier de la susdite municipalité,

Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Port-Daniel-Gascons tiendra une séance extraordinaire le 27 janvier 2026 à 18h30, à la salle communautaire de la Maison LeGrand au 494 route 132, secteur Port-Daniel pour l'adoption du budget pour le prochain exercice financier 2026 et le programme triennal des immobilisations 2026-2027-2028.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget de l'année 2026, le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 et tout mode de financement d'une dépense prévue au budget.

Donné à Port-Daniel-Gascons, ce 15 janvier 2026.



Yan Ritchie
Greffier-trésorier